

*Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du  
dimanche 30 mars 2014*

**La séance est ouverte à 10h30.**

**Présents :** DERANQUE Roger, ARAMAND Françoise, RIOU Jean-Yves, REUS Anne-Cécile, VALENTIN Régis, BLANC Claudie, CANONNE Claude, HAMELIN Marie-Christine, MORRA Roger, BRESSIER Martine, GUEYDON Alain, PREVOTEAU Céline, AUDIBERT Régis, MIRAN Audrey, TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine, EGG Philippe, GARDON Alain.

**Absente excusée :** DAUPHIN Anne-Marie

**Pouvoir :** DAUPHIN Anne-Marie à GARDON Alain

**Secrétaire de séance :** ARAMAND Françoise

**Installation du Conseil municipal  
Election du Maire  
Election des Adjointes**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DERANQUE Roger, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. DERANQUE Roger, ARAMAND Françoise, RIOU Jean-Yves, REUS Anne-Cécile, VALENTIN Régis, BLANC Claudie, CANONNE Claude, DELOGU HAMELIN Marie-Christine, MORRA Roger, BRESSIER Martine, GUEYDON Alain, ROMANI PREVOTEAU Céline, AUDIBERT Régis, MIRAN Audrey, TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine, EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie, GARDON Alain, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. TENDEIRO Jean, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés: MM. GUEYDON Alain et MIRAN Audrey.

**Élection du maire :**

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après un appel à candidatures, M. DERANQUE Roger est déclaré candidat unique. Il est alors procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

M. DERANQUE Roger : 19 suffrages

M. DERANQUE Roger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé. Il a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Maire prend ensuite la présidence de l'assemblée et fait procéder à l'élection des Adjoints.  
Il précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

Après un appel de candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste présentée par Mme ARAMAND Françoise : ARAMAND Françoise, RIOU Jean-Yves, VALENTIN Régis, REUS Anne-Cécile.

Aucune autre liste de candidats n'étant présentée, le Maire fait procéder au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste ARAMAND Françoise : 19 suffrages

La liste ARAMAND Françoise ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mme ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

M. RIOU Jean-Yves, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

M. VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Mme REUS Anne-Cécile, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire exprime alors tous ses vœux de succès à la nouvelle équipe.

**Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15.**